

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A**

· **UFI:** WJD0-20J0-100E-EHKX

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation :** Colle à béton

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

PERI BeNeLux B.V.
Bekistingen Steigers Engineering
Klampovenweg 300
2850 Boom
België

· **Service chargé des renseignements :**

Téléphone: +32 (0)52 31 99 31
Fax: +32 (0)52 30 08 30
E-Mail: info@peri.be
URL: www.peri.be

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +32 (0) 70 245 245 (gratuitement)
Centre Antipoisons, Bruxelles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

.....



GHS07

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-((2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl)oxirane

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· **Indications complémentaires :**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : Non applicable

· **vPvB** : Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description** : Éthers glycidyliques époxydes

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers :		
CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Numéro index : 603-073-00-2 Reg.nr.: 01-2119456619-26-X	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	25 - 50%
Numéro CE : 701-263-0	Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-((2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl)oxirane ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317	≥ 10 - < 25%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Envoyer immédiatement chercher un médecin
Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
Éliminer les chaussures contaminées.

· après contact avec les yeux :

Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante.
Envoyer immédiatement chercher un médecin

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et un vêtement de protection totale.
 - **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Absorber la matière avec un absorbant incombustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et collectez la dans les récipients destinés au traitement des déchets selon les dispositions locales.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 4)

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Température de stockage recommandée : 10°C à 30°C

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec les aliments

· Autres indications sur les conditions de stockage : Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,5 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	0,75 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,0893 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	4,93 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,87 mg/m ³ (homme)

Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-((2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl)oxirane

Oral	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	6,25 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	104,15 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	62,5 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	0,0084 mg/cm ² (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	29,39 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	8,7 mg/m ³ (homme)

· PNEC

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

PNEC eau (eau douce)	0,006 mg/L (.)
PNEC eau (eau de mer)	0,001 mg/L (.)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 5)

PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	10 mg/L (.)
PNEC sol	0,065 mg/kg soil dw (.)
PNEC sédiments (eau douce)	0,341 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiments (eau de mer)	0,034 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC orale	11 mg/kg food (.)
Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-((2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl)oxirane	
PNEC eau (eau douce)	0,003 mg/L
PNEC eau (eau de mer)	0,0003 mg/L
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	10 mg/L
PNEC sol	0,237 mg/kg soil dw
PNEC sédiments (eau douce)	0,294 mg/kg sedim. dw
PNEC sédiments (eau de mer)	0,029 mg/kg sedim. dw
PNEC Eau (rejets sporadiques)	0,025 mg/L

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une bonne ventilation, par exemple via une aspiration locale ou une évacuation d'air générale. Si cela n'est pas suffisant pour maintenir la concentration en vapeur du solvant en dessous de la valeur limite pour les postes de travail, porter un appareil de protection respiratoire adapté.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2.

· **Protection des mains :**



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 6)

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,4 mm le temps de pénétration se monte au moins à 30 minutes.

· **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :**



Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· Couleur :	pigmenté
· Odeur :	faible
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé
· supérieure :	Non déterminé
· Point d'éclair :	> 93 °C
· Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· SADT	
· pH	Non déterminé

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 7)

· Viscosité : · Viscosité cinématique · dynamique à 20 °C: · Solubilité · l'eau : · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur : · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C:		Non déterminé 300300 - 450400 mPas (ISO 3219) Non déterminé Non déterminé Non déterminé 1,77 g/cm³ (ISO 2811-1)
· 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme : · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation · Danger d'explosion : · VOC Suisse		pâteux Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif. 0,00 %
· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux · Explosibles désensibilisés		néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
produits de décomposition organiques
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Phénol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral LD50 > 2.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 2.000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation** :
 - **de la peau** :
Provoque une irritation cutanée.
 - **des yeux** :
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** :
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 9)

· Indications toxicologiques complémentaires :

· Toxicité par administration répétée

Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-((2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl)oxirane

Oral	NOAEL (28d)	250 mg/kg bw/day (rat)
Inhalatoire	NOAEC (2y)	440,79 mg/m ³ (rat) worker

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

EC50 (statique)	1,7 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50 (statique)	1,75 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC50	9,4 mg/l/72h (Selenastrum capricornutum)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT** : Non applicable

· **vPvB** : Non applicable

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	UN3082
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
· ADR/RID	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 11)

· IMDG · IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · DOT, IMDG, IATA   · Classe · Label	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· ADR/RID   · Classe · Étiquette	9 (M6) Matières et objets dangereux divers. 9
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR/RID): · Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Category	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport : · DOT · Quantity limitations · Remarks:	On passenger aircraft/rail: No limit On cargo aircraft only: No limit Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 12)

· ADR/RID	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO E2** Dangereux pour le milieu aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox A

(suite de la page 13)

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **Classe de pollution des eaux :**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA)Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2